

AMÉNAGEMENT DE LA RN 10 À TRAPPES

M. Yves Vandewalle – Le trafic sur la R N10 dans la traversée de Saint Quentin en Yvelines, et plus particulièrement à Trappes, est saturé à certaines heures, ce qui engendre d'importantes nuisances tant pour les riverains – bruit, pollution – que pour les usagers, qui subissent les embouteillages. Chacun s'accorde à dire qu'il faut remédier d'urgence à cette situation qui pèse sur les conditions de vie des habitants du sud des Yvelines et gêne le développement de ce pôle économique majeur de l'Île-de-France – le deuxième après La Défense.

Les études économétriques réalisées à la demande de la Chambre de commerce et d'industrie confirment l'intérêt d'un tel aménagement.

Pouvez-vous me préciser la position du Gouvernement sur ce dossier, les travaux envisagés et leur échéancier, et notamment comment seront aménagés les carrefours avec les routes départementales 912 et 23 ?

M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire – Je vous prie d'excuser l'absence de M. Bussereau, qui accompagne le Président de la République en Tunisie.

Inadaptée au trafic qu'elle supporte, la R N10 entraîne des nuisances importantes pour les riverains et une insécurité routière élevée. En effet, l'autoroute A 12 s'achève sans transition à l'entrée de Trappes en se raccordant à la route nationale. Ayant le même problème dans ma région, je suis bien placé pour le comprendre ...

Après avoir pris connaissance des conclusions du débat public sur l'opportunité d'un prolongement de l'autoroute A 12, le ministre chargé des transports avait retenu en octobre 2006 le principe de la réalisation du prolongement de l'autoroute A 12 et de la requalification de la RN 10. La décision ministérielle souligne que les études nécessaires à la requalification de la RN 10 doivent être menées en distinguant les aménagements à réaliser avant et après la mise en service du prolongement de l'autoroute A 12, afin de permettre les améliorations les plus urgentes sans attendre le prolongement autoroutier.

Dans cette perspective, les services de l'État envisagent différentes possibilités d'aménagement de la RN 10. Dans la traversée de Trappes, cet aménagement a vocation à s'inscrire dans le grand projet de ville. Concentrant des problématiques d'accidentologie, de congestion et d'insertion urbaine, les carrefours de la RN 10 avec les routes départementales 912 et 23 font l'objet d'une attention particulière. La dénivellation d'un axe, couplée avec l'aménagement d'un giratoire en surface, semble envisageable pour l'aménagement de ces deux carrefours.

Ces opérations sont parfaitement compatibles avec le Grenelle de l'environnement et peuvent donc être envisagées en partenariat avec les collectivités locales concernées. Dans le cadre du contrat de plan État-région 2000-2006, des études ont été financées à hauteur de 778 000 euros. Le financement des futurs aménagements sera à prévoir dans le cadre des programmes de développement et de modernisation des itinéraires en cours d'élaboration.

Le projet de prolongement de l'A 12 devrait, quant à lui, faire l'objet d'une évaluation dans le cadre de la préparation d'un nouveau schéma national de planification des infrastructures de transport.

M. Yves Vandewalle – Je vous remercie.